



n°3 juillet 2015

Journal du Bassin de la Cèze



EN PROFONDEUR
**UN NOUVEAU PLAN DE
GESTION DES COURS D'EAU**

Syndicat mixte d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze



EDITO

Tous, à notre niveau, soyons bons !



Elu au Département du Gard depuis de nombreuses années, j'ai pris, au mois de juin, la présidence du Syndicat ABCèze.

Jacky VALY
Président d'ABCèze

Je voudrais d'abord remercier Yvan VERDIER, qui fut Président du Syndicat ABCèze durant 8 années, pour le travail accompli. Il a su consacrer du temps, de l'énergie, pour faire vivre, et bien vivre, ABCèze.

Bien que novice sur ces problématiques, j'ai bien conscience de l'importance des enjeux liés l'eau, de leurs impacts sur les orientations des différentes politiques publiques et également de leur implication directe sur la vie des habitants du bassin versant.

C'est pour cela, que chacun à notre niveau, nous devons être bons dans tous les domaines : la lutte contre les inondations, l'entretien de nos divers cours d'eau, la pré-

servation de la ressource, la qualité des eaux, l'accès à l'eau pour tous. Pour le Syndicat, être bon, c'est aussi être à l'écoute, disponible, pour toutes celles et tous ceux qui nous sollicitent. C'est informer toujours plus nos concitoyens sur nos actions, nos travaux, leur faire part de nos politiques.

Je prends l'engagement de donner le meilleur de moi-même pour être à la hauteur de cette responsabilité, en toute honnêteté et loyauté. Et je sais que je peux compter sur l'implication et l'expérience des Vice-Présidents, des membres du Comité Syndical, et de l'équipe du Syndicat pour m'assister tout au long de ce mandat. L'eau est un bien précieux, sachons la préserver, l'entretenir, la respecter.

“ Pour le Syndicat, être bon, c'est aussi être à l'écoute, disponible, pour toutes celles et tous ceux qui nous sollicitent. ”



Francis MATHIEU
Président de la commission Haute Vallée
Communauté de Communes Cèze Cévennes

LE PONT-DE-MONTVERT

Lozère



Jean-Claude PARIS
Président de la commission Auzonnet
Commune des Mages

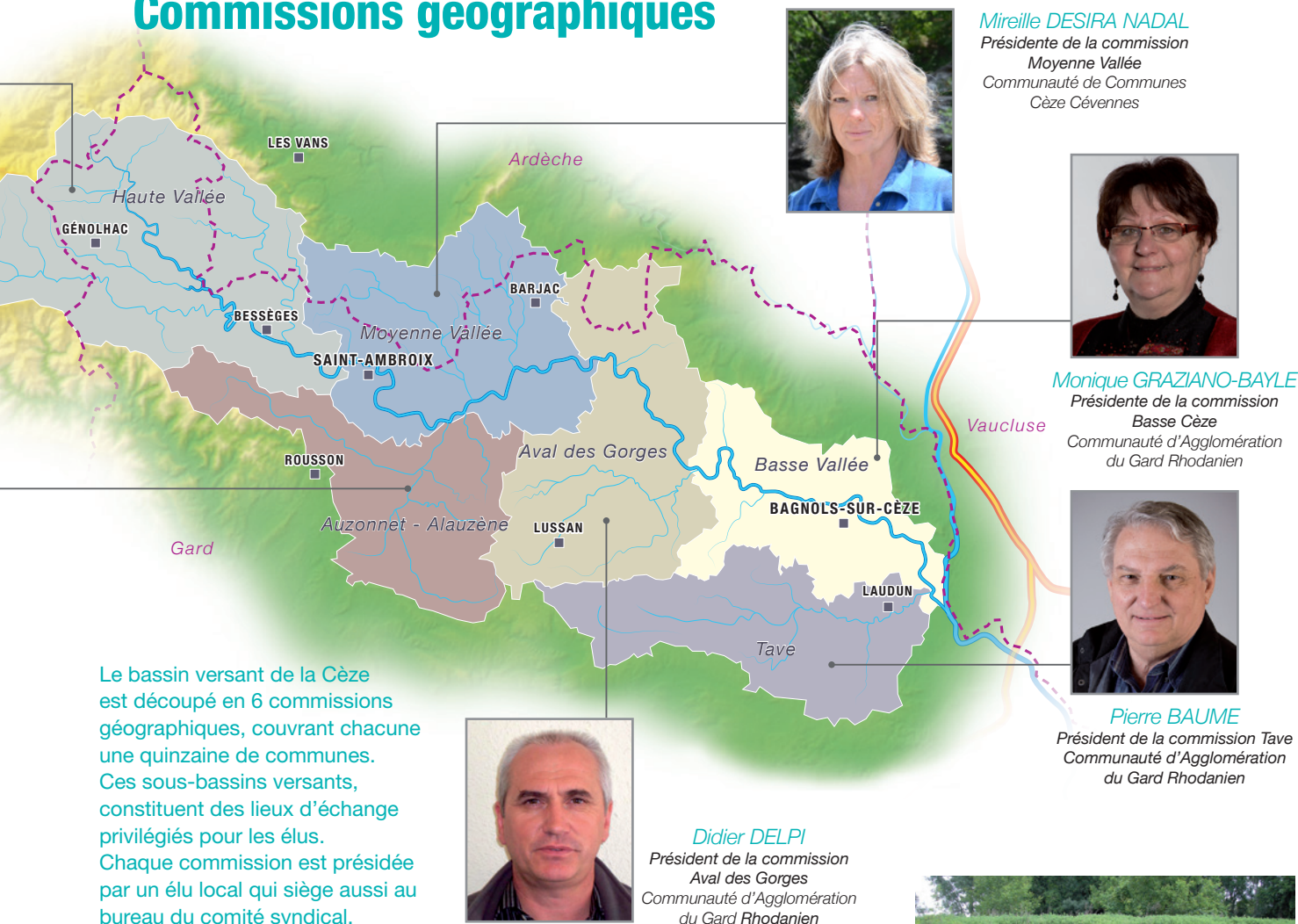
Les expos pédagogiques

Le syndicat ABCèze a créé cette année une série de grands panneaux pédagogiques pour offrir des expositions clés en mains modulables en **3 thèmes** :

- Une expo « **le syndicat AB Cèze en action** » présente le bassin versant de la Cèze, le syndicat et ses missions ainsi que les enjeux liés à la qualité de l'eau, le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et le partage de la ressource.
- Une expo « **Inondations de la Cèze** » présente la vulnérabilité du territoire, le fonctionnement des crues, le rôle de chacun en cas d'inondation et les bons réflexes à suivre.
- Une expo « **Le fonctionnement des rivières** » présente l'intérêt et les modalités de gestion de la ripisylve et des bancs de graviers.

Ces panneaux sont mis gracieusement à disposition des communes ou associations qui en feront la demande auprès du secrétariat du Syndicat.

Commissions géographiques



À la confluence Cèze - Auzonnet Un projet pour un site essentiel

Jusque dans les années 50, la Cèze bénéficiait de nombreux bancs de graviers naturels. Au fil des ans, les multiples extractions sauvages de sédiments dans son lit ont créé **un déficit de matériaux et un enfoncement généralisé de 1 à 2 mètres**. Le fonctionnement naturel de la Cèze est ainsi « dérégulé » par l'enfoncement du lit, mais aussi par les protections artificielles des berges rendant impossible un remblai naturel. Les services rendus au quotidien par le cours d'eau pourraient in fine être menacés, notamment ceux de la nappe phréatique alimentant le bassin en eau potable.

Sur le site de la confluence avec l'Auzonnet, la rivière est aujourd'hui bloquée. Les

anciennes zones dynamiques où l'on observait les érosions de berges, le déplacement du lit vif et les bancs de graviers, ont aujourd'hui disparu. La rivière va rechercher les sédiments qui lui font défaut dans son propre lit, se creusant sur elle-même. Seul un apport supplémentaire de sédiments peut casser ce cycle et favoriser le retour vers un bon fonctionnement.

Le projet Cèze-Auzonnet vise à permettre à la Cèze d'éroder naturellement ses berges pour se recharger en sédiments au niveau de la confluence. Sa mise en œuvre passe par la maîtrise foncière des terrains situés en bord de Cèze sur les zones de mobilité du lit.



Ces emprises foncières permettront d'anticiper les futurs processus d'érosion. Il y est aussi prévu d'enlever une partie de la végétation présente dans l'ancien lit, de déplacer des sédiments qui le ferment, et de démanteler les protections de berges et épis empêchant l'érosion naturelle. De plus, le banc de graviers, en amont du pont de Rivières, sera remodelé pour éviter le contournement du pont.

L'enquête publique préalable à la validation du projet s'est déroulée à l'automne 2014. La négociation foncière auprès des propriétaires et exploitants est en cours. **Les travaux, prévus pour 2016, ont un coût estimé à 250 000 € ht.**

L'Équipe Verte

Pour rappel l'Équipe verte c'est 5 agents (1 conducteur de travaux et 4 équipiers) avec seulement de l'équipement léger (tronçonneuses, débroussailluses et 4x4 avec treuil)

L'Équipe Verte intervient sur environ 100 km de cours d'eau par an

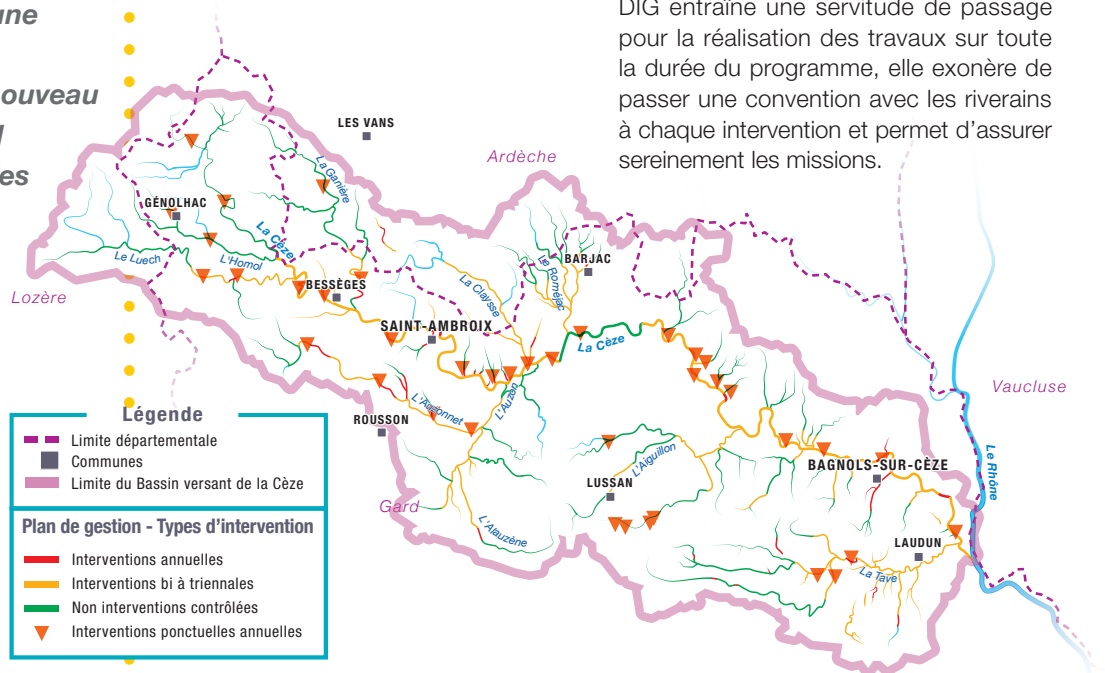
Un nouveau plan de gestion des cours d'eau

Le Syndicat Mixte ABCèze a pour mission de coordonner la gestion de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant afin d'assurer une cohérence amont/aval. Il vient de publier son nouveau programme pluriannuel 2014-2018 de gestion des cours d'eau en matière de dynamique végétale et de morphodynamique: une approche globale plutôt que thématique.

La déclaration d'intérêt général

La déclaration d'intérêt général (DIG), procédure instituée par la loi sur l'eau de 1992, permet à un maître d'ouvrage public, comme le Syndicat ABCèze, d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence visant l'aménagement et la gestion de l'eau sur une parcelle privée. Il s'agit d'une

obligation lors d'investissements publics sur des propriétés privées. Le recours à cette procédure, déjà effectué lors du Plan de gestion 2007-2014, est indispensable afin de **permettre au Syndicat d'accéder aux propriétés privées riveraines des cours d'eau pour pallier aux carences des propriétaires** dans l'entretien des berges. En effet cette DIG entraîne une servitude de passage pour la réalisation des travaux sur toute la durée du programme, elle exonère de passer une convention avec les riverains à chaque intervention et permet d'assurer sereinement les missions.



Une gestion globale et cohérente

La réalisation d'un Plan de gestion permet de disposer d'une stratégie cohérente à l'échelle de l'ensemble du bassin versant en vue **d'améliorer l'état des milieux, de réduire les risques hydrauliques et de valoriser le patrimoine naturel**. Le plan de gestion 2014-2018 du bassin de la Cèze définit des objectifs et des modalités

d'entretien adaptés selon les différents secteurs, en tenant compte du contexte et des enjeux locaux.

Le bassin a ainsi été redécoupé en 30 tronçons homogènes en fonction des problématiques identifiées (protection des biens, milieu physique ou naturel, économie, agriculture, tourisme, ...).

Chaque tronçon fait l'objet d'une fiche de synthèse, élaborée grâce aux données du plan de gestion précédent. Cette fiche dresse le bilan de l'état initial, fixe les objectifs globaux à atteindre et définit le système de suivi et d'évaluation des opérations du Syndicat.

Le plan de gestion végétation

Du piémont Cévenol, jusqu'aux garrigues méditerranéennes, la Cèze traverse des paysages très variés et relativement préservés. Diverses séries de végétation s'y succèdent, la majorité du bassin étant couverte par des espaces naturels, en majorité des forêts. Les activités agricoles représentent environ un tiers de la surface, les zones urbanisées à peine 3%. La diversité écologique et paysagère sur le bassin est tellement remarquable que **60% du territoire fait l'objet de périmètres de classement environnementaux**.

Les opérations du nouveau Plan de gestion sont adaptées en fonction des caractéristiques du territoire :

- **Entretien préventif des traversées urbaines**
- **Interventions ciblées sur les espèces invasives**, telle que la Renouée du Japon
- **Amélioration des secteurs dégradés** (ancien pays minier ou plaines agricoles)
- **Surveillance des secteurs en bon état** tels que les têtes de bassin et le secteur des gorges.

Les périodicités d'entretien sont fonction des



objectifs recherchés, allant d'interventions annuelles, conduites généralement en régie interne par l'Équipe Verte, à des opérations triennales nécessitant de gros moyens techniques et réalisées par des prestataires externes.

Les missions assurées

En régie

Équipe Verte, pour les travaux courants

- **Interventions annuelles :**
 - Traversées villages, abords ponts, points de fréquentations, petits bancs graviers etc.
- **Interventions exceptionnelles :**
 - Travaux d'urgence (événements climatiques, nouveaux problèmes d'invasives)

En externe

Prestataires, pour les travaux mécanisés et les études

- **Interventions biennales :**
 - Bancs de graviers à enjeux (traversés urbaines, abords de ponts)
 - Bilans (sédimentaire, global et prospection NIC)
- **Interventions triennales :**
 - Cèze et grands affluents en fonction des besoins (végétation des berges et bancs de graviers)

Les changements

Avec un territoire étendu de 54 à 81 communes et un linéaire passant de 500 à 700 km de cours d'eau, **le nouveau Plan de gestion gagne en ambition**. Néanmoins, pour un budget comparable au précédent, il intègre des opérations traitées auparavant en parallèle telles que la gestion des bancs de gravier et des espèces invasives ou la réalisation des différents bilans de suivi. Ces opérations

complémentaires correspondent à environ un quart du montant du programme. **Plus de la moitié du budget total est allouée à la mise en sécurité et à la gestion des milieux naturels**, interventions effectuées en régie interne par l'Équipe Verte du Syndicat. Les interventions des prestataires correspondent, quant à elles, à environ 40% des montants financiers du nouveau Plan.

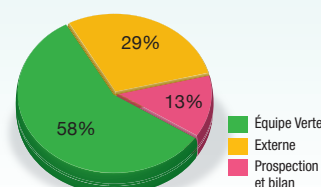
Budget Plan de gestion 2014 - 2018

> **Travaux**
1 350 000 € HT
 - En régie Équipe Verte
 - En externe prestataire

> **Bilan et prospection**
205 000 € HT
 - Suivi des secteurs de non intervention contrôlée pour 100 000 € HT
 - Bilan sédimentaire et bilan global pour 105 000 € HT

> **TOTAL sur 5 ans**
1 555 000 € HT

Répartition du budget



- 11 octobre 2014 – St-Laurent-de-Carnols : Inondation, un automobiliste piégé par les eaux secouru. Pour rappel une voiture se met à flotter dès 40 cm d'eau et la majorité des décès observés pour les petites crues sont des personnes emportées dans leur voiture.

La crue d'octobre 2014

Un épisode cévenol très actif a frappé le sud-est de la France entre le 9 et le 11 octobre 2014, impactant fortement l'amont du bassin de la Cèze et engendrant une crue généralisée sur l'ensemble du bassin.

Lors des mois de septembre et octobre 2014, Météo-France a relevé un taux de précipitations pluvieuses de 3 à 4 fois supérieur à la normale sur le département du Gard. Avec notamment des épisodes violents localisés engendrant des cumuls de pluies de 150 à 200 mm en 2 à 3 heures seulement.

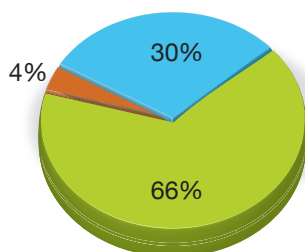
Les épisodes cévenols des 10 et 11 octobre, localisés sur la Tave et le Luech, ont donc généré une crue généralisée de la Cèze et de ses principaux affluents. Ces épisodes sont arrivés alors que les sols étaient gorgés d'eau depuis plusieurs semaines, faisant écho à l'événement du 19 septembre précédent centré lui sur l'Alauzène. La crue d'octobre 2014 affiche une période de retour proche de 100 ans sur le Luech, équivalente à la crue du 30 septembre 1958, proche des 20 ans sur la moyenne Cèze, comparable à la crue du 4 octobre 2008, et inférieure à 10 ans sur le reste du bassin.

Les dégâts recensés

Les principaux dégâts se sont concentrés sur les secteurs de Chambon, Lussan et Bagnols-sur-Cèze. Il s'agissait en majorité de routes et de berges endommagées. S'il n'a pas été constaté de pertes de vies

humaines, on a dénombré néanmoins près d'une centaine de maisons inondées par des hauteurs d'eau variant entre 15 cm et 1 m, réparties sur l'ensemble du bassin. Au total 12 communes ont fait l'objet d'un arrêté de classement en catastrophe naturelle pour l'épisode du 19 septembre et 26 communes pour celui du 11 octobre. Certaines communes ont été touchées par les deux épisodes et classées deux fois en catastrophe naturelle.

Arrêtés CatNat sur le bassin à l'automne 2014



- Communes ayant fait l'objet d'un arrêté CatNat
- Communes ayant fait l'objet de deux arrêtés CatNat
- Autres communes du bassin

Les conséquences

L'entretien du lit et des berges réalisé depuis plusieurs années par le Syndicat Mixte ABCèze a permis de limiter les dégâts liés aux embâcles. La violence des crues a néanmoins provoqué, sur certains secteurs, un décapage généralisé de la ripisylve et la formation d'un cortège d'embâcles qui sont venus se stocker dans les zones naturelles. Ces zones de pièges, gérées dans le cadre du Plan de gestion de la ripisylve, sont aujourd'hui saturées et vont nécessiter des travaux de remise en état importants.

Grâce à son Équipe Verte, le syndicat ABCèze est intervenu dès le lendemain des crues sur l'amont du bassin pour mettre en sécurité les traversées urbaines les plus touchées. Le syndicat a procédé, fin 2014, à une première phase de travaux d'urgence nécessitant l'intervention d'engins lourds pour un montant de 56 000 € HT. Une deuxième tranche de travaux, d'un montant de 120 000 €, a ensuite été réalisée début 2015.



Pose de repères de crue

La pose de repères de crue normalisés est une obligation réglementaire des communes. Elle vise à entretenir la mémoire des crues passées et à sensibiliser la population. Grâce au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) porté par AB Cèze, près de 100 repères de crue seront installés sur le bassin d'ici la fin de l'année.



La qualité des eaux de baignade

L'été est là et nombreux sont ceux qui profitent de la Cèze et de son cadre naturel préservé pour se baigner. Pour prévenir tout risque pour leur santé, les communes contrôlent régulièrement la qualité de l'eau des baignades.

Sur le bassin de la Cèze, il existe 28 sites de baignade contrôlés. Ils sont situés sur les cours d'eau de la Cèze et du Luech. Pendant la saison estivale, et au minimum tous les 15 jours, des analyses vérifiant la présence de germes pathogènes sont effectuées par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ces analyses permettent de classer les baignades en 4 catégories de qualité : excellent, bon, suffisant, insuffisant. En plus de ce suivi estival, les communes font également un travail préventif de sécurisation. Pour cela, elles ont établi des « profils de baignade » pour chacun des sites. Elles ont tout d'abord recensé toutes les pollutions potentielles qui pourraient influencer la qualité de l'eau, puis elles ont défini les actions à mener pour éviter leur impact.

NOTA : La plupart des lieux de baignade sur le bassin de la Cèze sont des propriétés privées. Les propriétaires laissent l'accès libre. Merci de respecter ces lieux et les rivières, en ne laissant pas de déchets sur place.



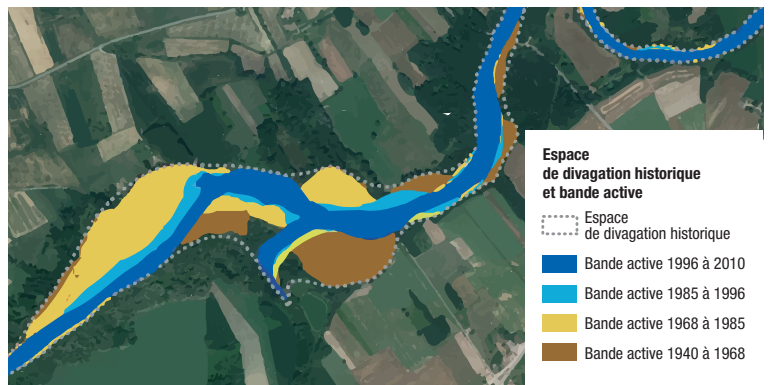
Vous trouverez ces informations sur la qualité des eaux de baignade affichées sur site et en mairie. Elles sont également accessibles sur le site internet du Ministère de la Santé : <http://baignades.sante.gouv.fr>

Un espace mobile

La rivière est vivante !

Tout un système interactif et dynamique s'étend bien au-delà du lit mouillé de la rivière. Au fil des aléas climatiques et des saisons, des crues et des érosions, le lit se déplace naturellement. Ainsi lorsque l'on observe les tracés du lit de la rivière au cours des derniers siècles, on peut déterminer l'enveloppe de divagation historique de la rivière.

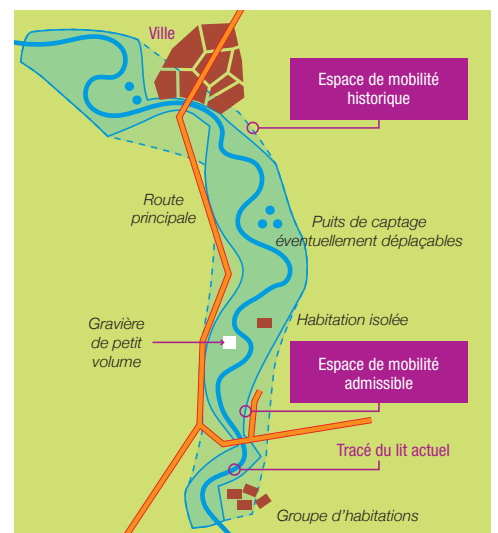
On appelle cet espace à géométrie variable « l'espace de mobilité ».



Goudargues le 11 octobre

Il convient de laisser de la place aux rivières pour assurer leur bon fonctionnement naturel et ainsi garantir nos usages autant que nos ressources.

Néanmoins, on ne peut pas laisser la rivière se déplacer partout, notamment au niveau de zone à enjeux (ville, pont...). On définit donc un **espace de mobilité admissible** qui soustrait ces zones à enjeux de l'espace de mobilité historique.



BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Le point de vue de l'Agence de l'eau



Julien Golembiewski

Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse,
Chargé de mission territorial pour la Cèze

L'Agence de l'Eau accompagne le Syndicat ABCèze dans ses projets et dans le financement des actions mises en œuvre. Julien Golembiewski est l'interlocuteur privilégié de l'Agence pour le bassin versant de la Cèze. « Nos contacts sont quasi quotidiens, pour traiter les questions financières autant que pour définir les priorités d'action, le tout en

concertation avec les différents partenaires. À l'Agence de l'Eau nous avons une vision globale par bassin versant, qui porte bien au-delà des échéances et des objectifs du plan de gestion d'entretien et de restauration de la ripisylve. Nos objectifs sont une amélioration globale de la qualité des milieux aquatiques et de la ressource en eau du bassin. En ce sens, l'agence, dans le cadre du contrat de rivière, accompagne également des projets d'économies d'eau, de lutte contre les pollutions par les pesticides, d'amélioration de l'assainissement qui pose encore quelques problèmes ponctuels, ou encore de restauration morphologique des cours d'eau. Le prochain schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2015-2021, permettra de planifier concrètement ces ambitions à l'échelle du bassin versant. Lors du précédent plan de gestion de la ripisylve, nous avons constaté une

difficulté pour évaluer la plus-value des actions menées et objectiver les attentes sur la qualité et l'état sanitaire de la ripisylve des cours d'eau. Notre volonté est d'anticiper, de voir plus loin, avec un nouveau plan de gestion 2014-2018 plus évolué et plus ambitieux que le précédent, permettant de quantifier des résultats qui ne seront visibles qu'après plusieurs années. Dans ce nouveau plan de gestion (voir p. 5), nous avons vu bien au-delà de la gestion de la ripisylve en intégrant la gestion des espèces invasives, la recharge sédimentaire par la gestion des bancs de graviers... Un plan de gestion de la ripisylve ne peut pas se limiter à une simple gestion des embâcles, et l'action d'ABCèze ne doit pas se limiter à la seule mise en œuvre des actions d'entretien ! C'est en ce sens qu'il assure la réalisation du projet sur la confluence Cèze-Auzonnet que nous avons accompagné avec grand intérêt (voir p. 3). »

BASSIN DE LA CÈZE

Paroles d' élu local



Benoît Trichot, Maire de Montclus 30630

Le petit village médiéval de Montclus, en bord de Cèze, est classé dans les plus beaux villages de France. Il abrite 159 habitants toute l'année mais en été, les 4 campings du village lui font passer la barre des 1000 riverains. Les épisodes cévenols de l'automne 2014 ont durement frappé ce site, les eaux sont montées 6 fois, beaucoup d'embâcles sont apparus menaçant les deux petits ponts submersibles. Les campings ont été inondés. Benoît

Trichot, maire du village, témoigne : « Les équipes du syndicat sont très réactives et efficaces. L'équipe Verte est rapidement intervenue pour tronçonner les arbres pris dans la rivière, nettoyer les embâcles, protéger les ponts. Les campings étaient totalement inondés, certaines caravanes et mobil homes se sont désossés et ont engendré des déchets de toutes sortes éparpillés sur les berges. Avec le Syndicat, nous avons organisé en mai et juin dernier 2 journées de nettoyages des berges, en collaboration avec des bénévoles. Nous avons utilisé la grue et les camions disponibles pour déblayer les vieux châssis et autres déchets, nous avons pu retrouver des berges propres avant la saison estivale. Le Syndicat intervient aussi à l'année, nous donne des conseils et vérifie la sécurité du site. Montclus est adhérente depuis très longtemps au Syndicat, et franchement, nous les remercions de la qualité des services rendus à la commune. »



Appel à photos !

AB Cèze lance un appel à contribution pour la création d'une photothèque exemplaire du bassin. Adressez-nous vos photographies historiques, de crues, de faune, de flore et paysages, réalisées sans trucage ni montage. Ces témoignages seront source de connaissance et compléteront une bibliothèque populaire d'images accessible à tous. Veillez à indiquer le lieu de la photo, la date, vos coordonnées, ainsi que les crédits associés.

Envoi par email ou par courrier :

Syndicat mixte ABCèze
2 rue des Maraichers 30500 Saint-Ambroix
Tél. 04 66 25 32 22 - Fax 04 66 85 42 72
accueil@abceze.fr - www.abceze.fr